

DECISION DU BUREAU
Séance du 24 Février 2020.

Date de la convocation : 11 Février 2020
Nombre de membres : 18
En exercice : 16
Présent : 13
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 0

Le lundi 24 février 2020 à 10 heures,
Les membres du bureau,
légalement convoqués,
se sont réunis au siège du Syndicat,
9 rue des Trois Banquets à Toulouse
sous la présidence de Monsieur Pierre IZARD

Etaient présents : Madame Janine GIBERT, Messieurs François AUMONIER, Denis BEZIAT, Roland CLEMENCON, Jean Pierre COMET, Guillaume DEBEAURAIN, Cyril DESOR, Pierre IZARD, Marc MENGAUD, Raoul RASPEAU, Claude SARRALIE, Patrice RIVAL et Raymond STRAMARE.

Etaient absents ou excusés : Madame Annie PEREZ, Messieurs Patrick BOUBE et Robert MORANDIN.

**Décision n° BU20206 : MARCHÉ DE CLIMATISATION ET EQUILIBRAGE DES RESEAUX
POUR L'IMMEUBLE DU SDEHG**

Nomenclature 1.1 Marchés publics

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Cyril DESOR **est nommé secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°14 en date du 3 juillet 2014 du Comité Syndical donnant délégation au Bureau pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ou la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation de marchés ou accords-cadres, de travaux, de fournitures et de services, dont le montant est supérieur à 90 000 € HT, ainsi que toute décision concernant, le cas échéant, les avenants auxdits marchés ;

Considérant que les bureaux situés au troisième étage de l'immeuble du SDEHG présentent des niveaux de température très élevés en été et que le réseau actuel de ventilation nécessite un équilibrage afin de mieux répartir l'air chauffé ou refroidi dans les différents bureaux,

Considérant l'estimation initiale du marché en vue de l'équilibrage des réseaux aérauliques et du rafraîchissement du troisième étage du bâtiment du SDEHG de 90 000 € HT,

Vu le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse opéré par la commission d'appel d'offres du 24 février 2020 à 8h30 ;

Après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : d'autoriser le Président à signer et notifier le marché relatif à l'équilibrage des réseaux aérauliques et au rafraichissement du R+3 du bâtiment du SDEHG à l'entreprise AGTherm pour un montant de 67 728,07 € HT.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
Le Président

Pierre IZARD



Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne
S.D.E.H.G.
S. 58021
31068 TOULOUSE
Cedex 07

Vu et affiché à la porte du SDEHG,
Le

05 MARS 2020

Résultat du vote :

Pour	13
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier à l'adresse suivante 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>